



Élections Pôle Sud-Ouest J-24

Risques PsychoSociaux (RPS) et conditions de travail : chaque salarié est concerné

L'inquiétante montée des RPS

Depuis quelques années les salariés du Pôle Sud-Ouest sont confrontés à de nouvelles formes de management mêlant à la fois amateurisme et violence, et génératrices de problèmes graves ayant des conséquences sur la santé physique et mentale de chacun. Réorganisation permanente, précarité, surcharge ou sous charge de travail, compétition entre salariés... Personne n'ignore de quoi il s'agit. Ce n'est pas propre à FTV, c'est une idéologie libérale générale, tant dans le secteur privé que dans les services publics.

Ces phénomènes, en augmentation constante, ont un nom : les risques organisationnels à effet psycho-social. Ils provoquent de l'absentéisme, de la peur, un malaise physique, une usure prématurée, un climat délétère. Le harcèlement, la brutalité, le travail empêché, les relations malsaines, infantiles ou sectaires se développent. Les salariés craquent (burn-out ou syndrome d'épuisement professionnel) quelle que soit leur situation ou leur position hiérarchique. Tout le monde peut en être témoin et chacun a le devoir d'agir.

Agir, oui, mais comment ? D'abord briser l'isolement

Confronté à des conditions de travail anormales, il importe d'abord de ne pas rester seul. Médecin du travail, psychologue du travail, collègues, élus... peuvent écouter et aider.

Et pour agir, le meilleur collectif, c'est le syndicat et particulièrement la CGT dont l'analyse sur le monde du travail est en adéquation avec la lutte contre la montée de ces risques professionnels qui rejaillissent aussi sur la vie privée.

Au quotidien, le travail des élus CGT dans les diverses instances représentatives du personnel (CHSCT, DP, CE) est connu et reconnu. Pour eux, le respect au travail n'est pas antinomique de la défense de l'activité et de l'emploi.

Parfois, certains salariés confrontés à du chantage pensent se protéger en se résignant. Mais, à la CGT, nous sommes convaincus que défendre son métier (sans refuser les évolutions technologiques mais en y étant associé) et travailler dans de bonnes conditions, est profitable à tous.

Les responsabilités de l'employeur

Face à des salariés en souffrance, le plus souvent la direction se dédouane en décidant que les salariés sont des « *êtres fragiles* », qu'ils ont des « *problèmes personnels* », qu'ils « *ne savent pas s'organiser* » et qu'ils ne sont « *pas assez réceptifs aux nécessaires adaptations* » décidées en haut... Même, et surtout, quand l'organisation du travail qu'elle impose est en cause. Elle est d'autant plus responsable que l'employeur a une obligation de résultats en matière de santé du personnel. Nous n'acceptons pas cette vision du problème.

La lutte contre les RPS : un engagement capital

La CGT constate que les risques psychosociaux ne viennent pas par hasard et s'inscrivent dans un contexte économique et organisationnel bien défini. Ils sont souvent la résultante d'économies faites sur le dos des salariés, leurs emplois et leurs conditions de travail.

La santé des salariés est une priorité, l'humain avant tout.

Pôle Sud-Ouest, le 21 septembre 2015



**Le 15 octobre, votez pour des élus combatifs et rigoureux
qui sauront défendre vos droits.**